

Rapport d'Activités

2024



**La vie
institutionnelle**



**Les services aux
familles**



**Protéger les
personnes et
les familles**



**Accompagner
les personnes
vulnérables par
le logement**

A propos de l'Udaf...

La vie institutionnelle

- Les associations et les mouvements familiaux
- Le Conseil d'Administration
- La représentation familiale
- Les agréments
- Le réseau Unaf – Udaf – Uraf
- Les partenaires
- Le service Action familiale

Les services aux familles

- Le Numérique 'conseil, accompagnement et parentalité'
- La coordination Départementale Lire et Faire Lire
- L'Accompagnement des personnes en situation d'illettrisme
- Le Point Conseil Budget
- L'accompagnement des familles en situation de surendettement
- La médiation familiale

Protéger les personnes et les familles

- Le service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
- L'Accompagnement Educatif et Budgétaire
- Le service Administrateur Ad Hoc Mineur
- Le service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

Accompagner les personnes vulnérables par le logement

- Le Pôle Habitat et Inclusion Sociale

Les ressources humaines

A propos de l'Udaf	<i>La vie institutionnelle</i>
<i>Les services aux familles</i>	<i>Protéger les personnes et les familles</i>
<i>Accompagner les personnes vulnérables par le logement</i>	<i>Les ressources humaines</i>

A propos de l'Udaf...

L'Ordonnance du 3 mars 1945 a créé l'UNAF et les UDAF.

La loi du 11 juillet 1975 et plus spécifiquement l'article L 211.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont élargi leur champ d'action.

Ce sont ainsi quatre missions principales pour améliorer la vie des familles qui sont inscrites dans ce code :

1° **Donner leur avis aux pouvoirs publics** sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;

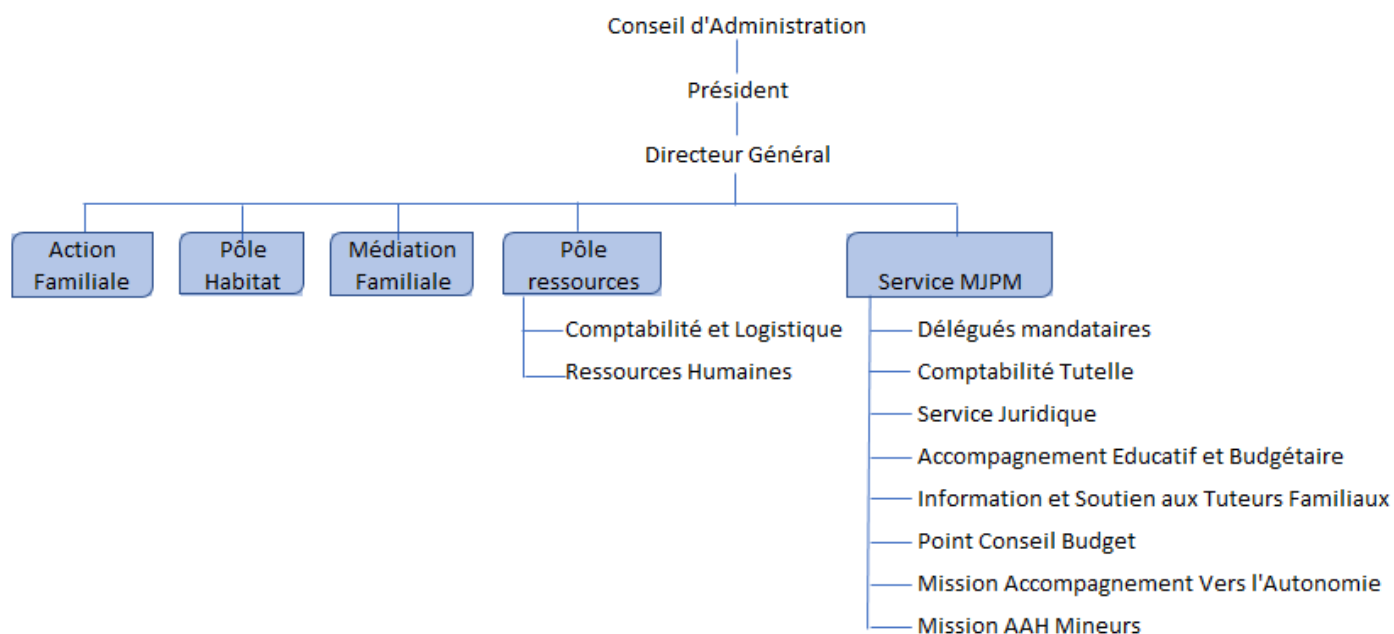
2° **Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles** et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune ;

3° **Gérer tout service d'intérêt familial** dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge ;

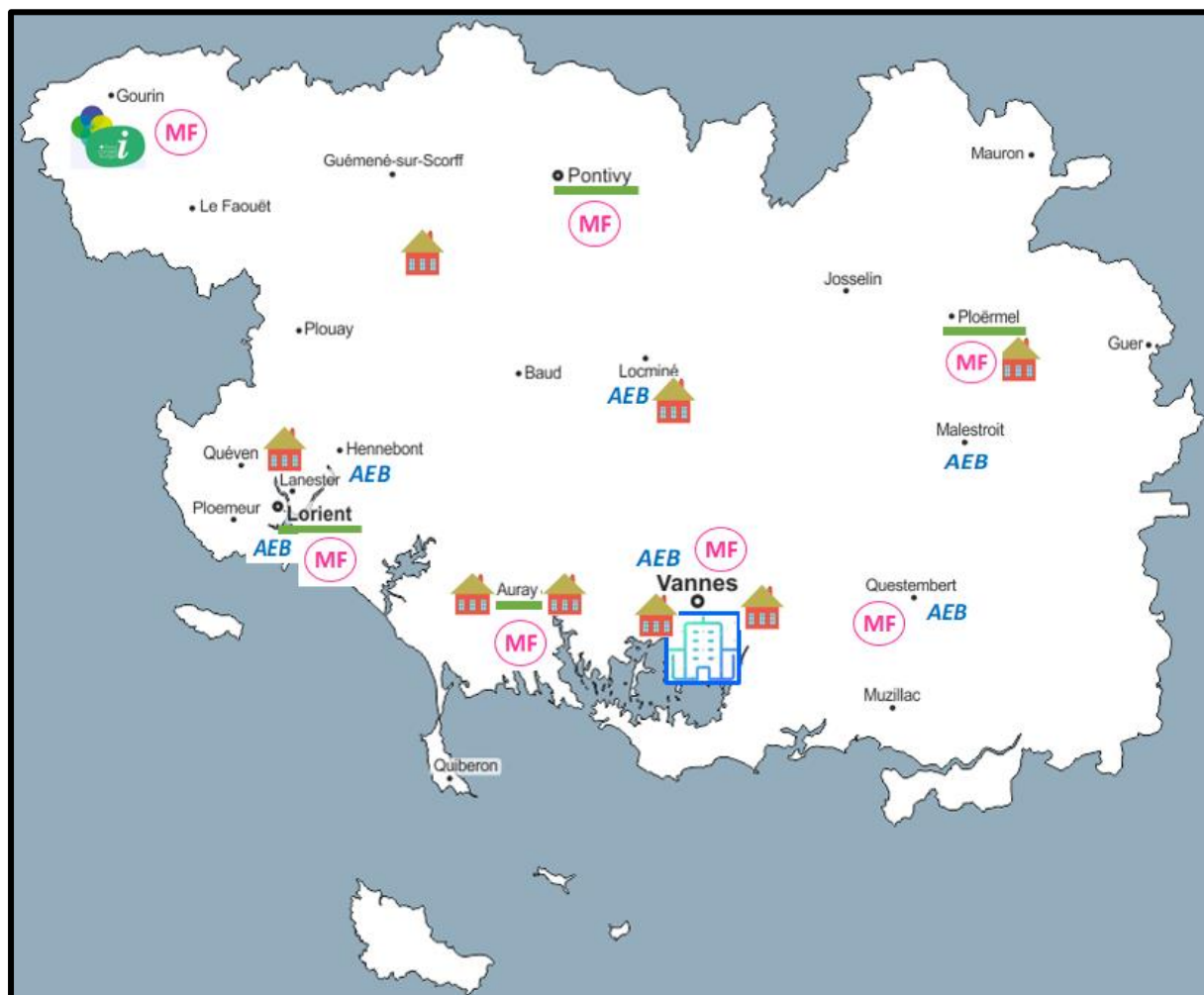
4° **Exercer devant toutes les juridictions**, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L. 621-1 du code de la consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris pour les infractions prévues par l'article 227-24 du code pénal. Elle représente les intérêts des familles par ses nombreuses représentations assurées et mène l'action politique locale et départementale en faveur des familles. Elle observe les besoins des familles, développe et gère des services à leur attention.

L'UDAF a le statut d'association loi 1901 et est reconnue d'utilité publique.

L'organigramme :



L'Udaf assure une présence sur l'ensemble du territoire morbihannais, dans l'optique d'être au plus près des familles.



Siège

AEB

AEB



PCB

Antennes MJPM



Médiation Familiale



Logements Habitat Inclusif

Les temps forts de 2024

La certification du service MJPM

Seul service de l'Udaf à être évalué, le service MJPM a reçu en avril la visite du cabinet Parmentier Bleu Social. Un travail approfondi de recherche de documents justifiant l'activité du service a été nécessaire en amont de l'évaluation, au cours de laquelle les équipes et les majeurs protégées ont été sollicités afin de répondre aux questions des évaluateurs.

Le service a obtenu la note de **3,65/4** avec deux critères impératifs à mettre en place autour du plan de continuité de l'activité.



L'Assemblée Générale

Le 18 juin dernier, l'Udaf du Morbihan a tenu son Assemblée Générale à Moréac, au cours de laquelle se sont réunis administrateurs, associations adhérentes, partenaires, élus, salariés, représentants familiaux ou encore bénévoles.

Le rapport financier a été présenté à l'assemblée, tout comme l'activité institutionnelle ainsi que l'activité des services. Cet exercice a permis de mettre en avant les actions et faits marquants de l'année, tout en introduisant les perspectives 2024.



S'en est suivie une conférence animée par Mr Hervé Le Bras – historien et démographe – et portant sur le thème : *'les politiques familiales ont-elles un impact sur la baisse de la natalité et sur les enjeux démographiques ?'*.

Les nombreux échanges entre Mr Le Bras et l'assemblée ont ensuite laissé place au partage d'un moment convivial.

Le déménagement du siège social

Après avoir occupé un bâtiment dans le centre-ville de Vannes pendant de nombreuses années, l'Udaf a déménagé en juin dans un nouveau secteur de Vannes, rue Gay Lussac.

L'inauguration s'est tenue le 20 septembre en présence du représentant de l'Etat, élus, partenaires, associations, salariés et résidents des logements.



2024 en chiffres-clés...



<i>A propos de l'Udaf</i>	La vie institutionnelle
<i>Les services aux familles</i>	<i>Protéger les personnes et les familles</i>
<i>Accompagner les personnes vulnérables par le logement</i>	<i>Les ressources humaines</i>

Les associations et les mouvements familiaux

L'Udaf est composée d'associations familiales et de fédérations ayant leur siège social dans le département du Morbihan.

L'Udaf du Morbihan représente 4 338 adhérents et 11 148 suffrages.

Au 31 décembre 2024, l'Udaf fédère 95 associations, dont 21 mouvements familiaux répartis en :

- Mouvements à buts généraux
- Mouvements à buts spécifiques
- Associations indépendantes ou non fédérées

Membres actifs :

- **ADAPEI** (Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales)
- **ADMR** - 43 associations
- **Adoption et Familles**
- **AFC** (Associations Familiales Catholiques) – Fédération départementale - 3 associations dans le département –
- **AFP** (Associations Familiales Protestantes) - 4 associations
- **APF** France handicap
- **Associations Familiales Laïques** – 2 associations
- **Association des conjoints survivants et parents d'orphelins**
- **Association des familles d'accueil du Morbihan**
- **Association Le Dire**
- **Confédération Syndicale des Familles** – Section départementale – 6 associations
- **Echange et partage Deuil – Deuil Jeunesse**
- **Ecoute Familiale Information Toxicomanie**
- **Enfance et Familles d'adoption**
- **Familles de France** : Association Familiale de Lorient
- **Familles Rurales** – Fédération Départementale – 20 associations
- **Jumeaux et plus du Morbihan**
- **Maisons Familiales Rurales** – 2 associations
- **UNAFAM**
- **Vacances et Familles**



Membres associés :

- **Association pour la Défense des Familles et de l'Individu**
- **Habitat et Humanisme Morbihan**

Ils nous ont rejoints en 2024 :

- **Apprivoiser l'Absence**
- **France Alzheimer**



Le Conseil d'Administration

L'Udaf du Morbihan est une Institution loi 1901 reconnue d'utilité publique dont les statuts sont définis par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration dont les 28 membres sont issus des associations familiales adhérentes.

Membres du bureau du Conseil d'Administration

Pierrick LE BRIS - Président - Maisons Familiales Rurales

Laurence HERMANN - Vice-présidente - Association Familiale Catholique

Olivier JOUANNET - Secrétaire Général - Association Familiale Protestante

Thierry HURÉ - Trésorier - Maisons Familiales Rurales

Sabine CAMENEN - Trésorière adjointe - Familles de France

Michel FOHRENBACH - Membre du Bureau - Association Familiale Catholique

Marcelle FLÉGEAU - Membre du Bureau - Confédération Syndicale des Familles

Claude JAHIER - Membre du Bureau - Association Familiale Laïque

Administrateurs

Vincent BUSSONNAIS - Confédération Syndicale des Familles

Thibault COLLIN - Association Familiale Catholique

Antoine CURTIL – Familles Rurales

Joelle GAUTHIER - Association des conjoints survivants et parents d'orphelins

Catherine GOURONC - Confédération Syndicale des Familles

Louis HOULBRECQUE – Enfance et Familles d'Adoption

Christine JARLEGAN - Confédération Syndicale des Familles

Marie-Hélène LE CORVO – APF France Handicap

Marie-Françoise LE GALLO – ADAPEI

Claire LE MOUEL - Familles Rurales

Anne LECOINTRE - Association Familiale Catholique

Patricia PEIGNÉ – ADMR

Arlette PIRIOU – Familles de France

Lucie PUCHAUX – MFR

Micheline RAKOTONIRINA – Association Familiale Laïque

Jean-Claude ROBIN – MFR

Joelle SEVESTRE - Association Familiale Laïque

Olivier STERCKX - Association Familiale Catholique

Frantz TOUSSAINT - Association Familiale Catholique

Marie-Gabrielle VERSTAVEL - Association Familiale Catholique

Vincent WALLUT - Association Familiale Catholique

Huit Conseils d'Administration se sont tenus en 2024 afin d'évoquer de nombreux sujets parmi lesquels :

- Le déménagement du siège
- Les désignations des représentants de l'Udaf
- Le suivi budgétaire
- Les projets d'investissement sur les antennes

Le Bureau est chargé de traiter en priorité les questions concernant les dossiers en cours et de veiller à l'application des décisions du Conseil d'Administration.

En marge de ces instances, la **Conférence des Mouvements Familiaux** du Morbihan s'est tenue en février 2024 pour déterminer les contours de deux nouveaux groupes de travail. En effet, face aux difficultés rencontrées par les familles morbihannaises pour accéder aux soins et au logement, l'Udaf a choisi de se pencher sur ces sujets en allant vers les familles.

La représentation familiale

Depuis 1945, la loi prévoit d'associer les familles à la définition et au développement des politiques qui les concernent directement.

Le code de l'action sociale et des familles donne aux unions d'associations familiales la mission de **représenter l'ensemble des familles françaises et étrangères** résidant régulièrement en France. Cette mission a été réaffirmée par la décision du Conseil Constitutionnel du 28 mai 2010.

Les familles sont de véritables acteurs économiques et sociaux et elles sont des partenaires du dialogue social ; les représentants familiaux ont donc un rôle capital à jouer.

La représentation familiale est originale, unique et spécifique : d'une part, elle repose sur une vision globale de la personne et de la vie familiale, d'autre part, elle prend en compte la réalité des familles.



La force et la crédibilité du représentant, ainsi que celles de l'Union, reposent sur leur connaissance d'une très grande diversité de situations. Celle-ci est indispensable pour relayer des situations concrètes.

L'Udaf du Morbihan assure une cinquantaine de représentations départementales ainsi que des représentations communales (CCAS).

Dans ces instances, les délégués sont les porte-paroles de l'Udaf. Pour intervenir efficacement, ils se doivent donc de connaître la vocation, la philosophie et les positions de l'Institution sur les sujets familiaux.

Les représentations sont les suivantes :

Santé

- Centre hospitalier Bretagne-Atlantique Vannes
- Centre hospitalier de Ploërmel
- Centre hospitalier Guémené sur Scorff
- Centre hospitalier Josselin
- Clinique des Augustines Malestroit
- Hôpital privé Océane (Vannes)
- Clinique du Golfe (Séné)
- Centre de Kerpape (Ploemeur)
- UGECAM MRC Colpo
- Conseil territorial de santé n° 4
- Brocéliande Atlantique
- Commission de Conciliation et d'Indemnisation
- Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Enfance - Jeunesse

- Conseil de famille des Pupilles de l'Etat
- Centre départemental de l'enfance
- Conseil des Jeunes et des Familles
- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Pontivy

Economie - Consommation

- Commission départementale de surendettement publics locaux
- Conseil de Développement du Pays de Vannes locaux Lorient Agglo
- Référent Mobilité Lorient Agglo
- Comité de Liaison des Associations de Consommateurs (CLAC)
- Comité Local des Usagers DGFIP
- Comité Local Usagers Préfecture
- Commission départementale de la Sécurité routière

Enseignement - Education

- Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN)
- Lire et Faire Lire

Logement - Habitat

- Commission départementale de Médiation (COMED) DALO
- SOLIHA
- Association départementale d'information sur le logement (ADIL)
- Conférence Intercommunale du Logement (CIL) – Lorient Agglo

Social

- CAF
- CPAM
- MSA
- Centre Communal d'Action Sociale et CIAS
- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- Maison du Droit Vannes
- La Boutique du Droit (Lorient)
- Centre d'Accès au Droit Nord Morbihan
- Jury de délivrance diplôme professions funéraires
- Comité Ethique crématorium Pays de Vannes
- Solidarité Meubles
- Commission de sélection d'appel à projet social relevant de l'Etat (accompagnement social)

Parentalité

Comités de suivi du Schéma départemental des Services aux Familles (SDSF)

- Comité de suivi Parentalité
- Comité de suivi Handicap Inclusion
- Comité de suivi Petite Enfance
- Comité de suivi Enfance Jeunesse

Les agréments

- ✓ L'Udaf est agréée pour exercer les activités :
 - D'ingénierie sociale, financière et technique dans les conditions fixées à l'article R.365-3 du Code de la construction et de l'habitation suivantes : assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation, ou un recours contentieux devant le Tribunal administratif aux fins de reconnaissance DALO
 - D'intermédiation locative et de gestion locative sociale dans les conditions fixées à l'article R.365-4 du Code de la construction et de l'habitation suivantes : Location auprès d'organismes agréés au titre de l'article L. 365-2 (CCH) ou d'organismes d'habitation à loyers modérés, en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées (...), gestion de résidences sociales (...)
- ✓ L'Udaf est agréée en qualité d'association représentant les usagers du système de santé
- ✓ Agrément national de l'Unaf au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public
- ✓ Agrément national en qualité d'associations de consommateurs
- ✓ Habilitation de l'Udaf pour la transmission à l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) les demandes de particuliers et de familles qui souhaitent faire mesurer, au sein de leur habitat, leur exposition aux ondes électromagnétiques

Le réseau Unaf - Udaf - Uraf

L'Udaf 56 est l'une des composantes de l'**Union Régionale des Associations Familiales** (URAF Bretagne), association interdépartementale qui coordonne les représentations auprès des organismes régionaux et assure la gestion du fonds régional de formation des bénévoles par convention avec les CAF départementales bretonnes.

L'**Union Nationale des Associations Familiales** anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent dans chaque département et chaque région des missions de représentation et de services aux familles. Des formations sont organisées tout au long de l'année sous forme de webinaires ou en présentiel. Sont également diffusées des lettres d'information au réseau permettant de prendre connaissance de l'actualité de l'Unaf, des actualités législatives ou encore des initiatives du réseau.

Des guides sont également disponibles pour les familles (ex : « aidants familiaux, vos droits à la retraite », « guide des droits et démarches des personnes protégées »...) comme pour les professionnels (« dix idées reçues sur la protection juridique », la mesure d'habilitation familiale »...). Une rencontre annuelle des Présidents/Directeurs est par ailleurs organisée.

Les partenaires



L'Udaf entretient des relations régulières - d'ordre financier, de concertation ou plus techniques - avec les partenaires institutionnels du département.

- Le Préfet (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)
- Le Conseil Départemental (Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales)
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Cour d'Appel de Rennes (Tr jud du 56)
- La Mutualité Sociale Agricole
- Les Etablissements de santé
- Les Mairies
- Les Associations dans les différents champs d'activités sociales
- La Banque de France
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Les Centres Communaux d'Action Sociale

Le Service Action Familiale

➤ Le public concerné :

Le service Action Familiale est l'interlocuteur privilégié des bénévoles tels que

- Les membres du Conseil d'Administration
- Les présidents et présidentes des associations et fédérations adhérentes
- Les représentants familiaux
- Les partenaires

Le service Action Familiale a en charge :

La coordination de la vie institutionnelle à travers

- L'organisation des instances (bureaux, conseils d'administration, commissions de contrôle, conférence des mouvements), des groupes de travail et assemblées générales
- Les relations avec les associations adhérentes
- La tenue des listes d'adhérents et l'appel des cotisation auprès des associations
- L'accompagnement des représentants familiaux (formations, diffusion de documents...)
- La coordination des services de soutien aux familles : Lutte contre l'illettrisme, lutte contre le surendettement, lecture ensemble...
- Les échanges avec l'Unaf et l'Uraf
- Le suivi des conventions d'objectifs et du Fonds Spécial

L'accompagnement de porteuses de projets de création de Maisons d'Assistants Maternelles

En soutien aux familles et plus particulièrement en faveur de l'accueil du jeune enfant, l'Udaf accompagne les candidates porteuses de projet en vue d'une installation sur le département.

Instauré depuis plusieurs années, cet accompagnement porte sur

- Le choix d'un modèle de structure juridique
- La rédaction des statuts
- L'élaboration d'un plan de financement et la recherche de financements
- La démarche de communication auprès des partenaires et collectivités
- L'intervention en médiation dans le règlement de conflits internes dans les MAM

En 2024, huit projets ont été accompagnés sur les communes de Plouhinec, Pluneret, Grand-Champ, St Barthélémy, Peillac, Caudan et La Chapelle Gaceline.

Le secrétariat de la médaille de l'Enfance et des Familles

L'Udaf a reçu pour mission de la Préfecture d'assurer le secrétariat départemental de la Médaille de l'Enfance et des Familles.

Cette mission comporte

- La transmission des dossiers aux mairies
- Leur examen en retour
- L'enquête par les référents familiaux dans les CCAS
- Les demandes d'extrait de casier judiciaire
- La préparation des diplômes pour signature par le Préfet
- La préparation de l'envoi des diplômes et des médailles
- La remise à la DDETS de l'ensemble des dossiers.



En 2024, 33 dossiers ont reçu un avis favorable, 31 mères et 2 pères ont été honorés.

La participation au Comité Départemental des Services aux Familles

Le comité départemental des services aux familles (CDSF) a été instauré par le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021. Dans le Morbihan, il a été installé par le Préfet le 27 avril 2022. La CAF en assure le secrétariat général.

Instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles, ce comité est amené à étudier toute question relative aux politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité dans le département, selon les orientations nationales.

Par ses missions institutionnelles, l'Udaf est représentée au sein de ce Comité, par le Président ou son représentant, ainsi que par deux parents (ou représentants légaux), en qualité de titulaires et suppléants, soit quatre parents.

L'Udaf est représentée dans les commissions suivantes : petite enfance – enfance et jeunesse – soutien à la parentalité – handicap.

Le suivi de la convention d'objectifs Udaf-Unaf



Conformément à l'article L 211-10 du Code de l'action sociale et des familles, les Udaf mènent des actions définies par voie conventionnelle entre d'une part, l'Etat et l'Unaf, et d'autre part, entre l'Unaf et les Udaf.

La convention nationale Etat/Unaf a été renouvelée et signée le 9.03.2022 et décrit les priorités communes que se donnent l'Etat et l'Unaf pour la période 2022-2026 et notamment les actions pouvant être mises en place par les Udaf.

Ainsi, l'Udaf du Morbihan a signé sa convention d'objectifs 2022-2026 avec l'Unaf et s'est engagée à conduire les actions suivantes :

- 1/ Numérique « Conseil, accompagnement et parentalité »
- 2/ Partager la lecture : accompagnement de personnes en situation d'illettrisme et lire et faire lire
- 3/ Accompagnement budgétaire : Point Conseil Budget.

Ces trois actions seront exposées dans la rubrique suivante 'les services aux familles'.

<i>A propos de l'Udaf</i>	<i>La vie institutionnelle</i>
Les services aux familles	<i>Protéger les personnes et les familles</i>
<i>Accompagner les personnes vulnérables par le logement</i>	<i>Les ressources humaines</i>

La coordination Départementale Lire et Faire Lire



➤ Le public concerné :

Le programme Lire et faire lire appelle les bénévoles de plus de cinquante ans à partager leur plaisir de la lecture avec les enfants en s'engageant à intervenir une fois par semaine durant l'année scolaire auprès d'un petit groupe pour une séance de lecture à voix haute. Les bénévoles interviennent dans les structures éducatives (écoles, collèges, accueils de loisirs, bibliothèques, etc.) en accord avec les responsables éducatifs.

Les objectifs de Lire et Faire Lire :

- un **objectif éducatif et culturel de partage du plaisir de la lecture** auprès des jeunes publics, qui s'inscrit dans les priorités relatives au développement de la lecture et de la maîtrise de la langue du ministère de l'Éducation nationale, et participe à la promotion de la littérature jeunesse auprès des enfants, à leur découverte de notre patrimoine littéraire ainsi qu'à la réduction des inégalités
- un **objectif d'échange intergénérationnel** destiné à favoriser la rencontre et le dialogue entre des enfants et des seniors.

L'activité en 2024

L'UDAF coordonne le dispositif national 'Lire et Faire Lire' sur une grande partie du département.



Ce sont ainsi **178 bénévoles** inscrits au 31 décembre. Ces bénévoles interviennent majoritairement dans les écoles, en structures petite enfance, en accueil de loisirs ou encore en bibliothèque. A noter qu'une bibliothèque de rue est également mise en place en partenariat avec ATD-Quart Monde.

Outre les **formations** nationales organisées à travers des tutoriels et webinaires, des temps de formations sur la lecture à voix haute ont été proposés par l'Udaf aux bénévoles.

La coordination départementale met tout en œuvre pour organiser ces formations au plus près du lieu de résidence des bénévoles.

Par convention avec l'Association des Maires de France et accompagnée par la coordination de l'Udaf, les communes de Sarzeau et Noyal-Muzillac se sont vues décerner le **label 'ma commune aime Lire et Faire Lire'** visant à mettre en valeur l'action des bénévoles en direction des enfants et de leurs parents.

Perspectives 2025

- Proposer de nouvelles formations aux bénévoles afin de maintenir leur motivation
- Poursuivre la communication afin de recruter de nouveaux bénévoles et démarcher de nouvelles structures.

L'Accompagnement des personnes en situation d'illettrisme



Le public concerné :

Le service de lutte contre l'illettrisme accompagne des personnes ayant été scolarisées en langue française mais qui rencontrent des difficultés avec la lecture, l'écrit ou le calcul.

Les ateliers sont organisés exclusivement sous le format 'un bénévole – un apprenant' pour une meilleure adaptation à chaque situation. Ils n'ont jamais lieu au domicile de l'apprenant mais dans un endroit neutre, dans un souci de proximité géographique pour l'apprenant.

Les objectifs du service :

- **Soutenir la fonction parentale** et aider les relations parents-enfants : accompagner les parents en leur donnant les moyens de suivre la scolarité de leurs enfants
- **Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective** (réunions de quartier, associations...) et citoyenne en leur permettant d'acquérir une autonomie et une plus grande confiance en soi dans les actes quotidiens
- **Permettre l'accès aux droits** (compréhension des démarches), favoriser l'accès à la citoyenneté dans le but de faciliter leur insertion sociale et/ou professionnelle.



L'activité en 2024

Dix-sept bénévoles ont accompagné les apprenants durant l'année 2024 ; résidant sur différents secteurs du département (Lorient, Ploërmel, Vannes...), ils s'adaptent aux lieux de résidence des apprenants.

Vingt personnes apprenantes ont bénéficié d'un accompagnement sur l'année écoulée, dont cinq nouvelles, ce qui porte à 69 le nombre d'apprenants ayant sollicité le service Illettrisme depuis son instauration.

Si certains sont touchés par le handicap, la majorité d'entre eux rencontre une situation sociale difficile.

Participation aux 11^{ème} Journées Nationales d'Action Contre l'Illettrisme portant sur le thème « illettrisme, en parler pour avancer... des mots pour le dire » : organisation d'une visite guidée de l'exposition 'allez jouer ailleurs' de Fred Mortagne. Cette visite à destination des apprenants et bénévoles a été suivie de l'enregistrement d'une émission de radio : accompagnés par Radio Kalon (radio à finalité d'insertion sociale et professionnelle de publics démunis en Bretagne), apprenants et bénévoles ont pu interagir sur l'illettrisme. Le service d'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme a été labellisé pour la 6^{ème} année consécutive par l'ANLCI.

Organisation de réunions d'informations et de formations initiales et approfondissement.

Accompagnement de jeunes apprentis pour le passage de leur examen.

Perspectives 2025

- Renforcer la communication sur les activités du service sur les différents territoires
- Créer un évènement à destination du grand public pour parler de l'illettrisme.

Le Point Conseil Budget



Le public concerné :

Le Point Conseil Budget propose un accompagnement aux personnes

- Souhaitant avoir des informations sur leur gestion budgétaire
- Confrontées à des difficultés les obligeant à repenser le fonctionnement budgétaire
- Souhaitant monter un dossier de surendettement

Les objectifs du service :

Instauré sur Roi Morvan Communauté, le PCB a pour mission de prévenir et traiter les difficultés financières. Le service est ouvert à tous : tous les publics sont reçus y compris les personnes en emploi et qui ne sont pas suivies par les services sociaux. Le PCB apporte des conseils personnalisés, des formations et des outils pratiques pour une meilleure gestion du budget.

L'activité en 2024

Le service PCB a obtenu le renouvellement de son label pour 2024-2025-2026.

Les deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale interviennent selon deux modalités :

- Des **actions collectives**, particulièrement en direction des jeunes, lycéens et apprentis
- Des **rendez-vous individuels** qui peuvent se tenir dans les locaux de l'Udaf à Gourin, à domicile voire dans des lieux publics (Mairie, Maison France Services...). Les accompagnements les plus fréquents concernent des personnes à découvert ou en situation d'impayés, orientées par les banques ou les mairies. Les personnes peuvent venir pour un blocage administratif ayant un impact sur leurs ressources ou pour des démarches à faire rapidement et en l'absence du travailleur social de référence sur le secteur.

En chiffres...

- 9 actions collectives menées sous forme d'ateliers sur les communes de Gourin, Le Faouët, Priziac et Plouray ; les sujets abordés ont été : comprendre mes factures de téléphonie et faire des économies, comment faire des économies d'énergie, comment éviter les arnaques lors des achats en ligne...
- 94 entretiens réalisés sur l'année
 - o La majorité des bénéficiaires sont inactifs
 - o 20% des usagers ont des enfants à charge
 - o Les dépenses contraintes dans le budget concernent principalement les loyers et charges liées au logement, les mensualités de crédit à la consommation ou encore les assurances...



Grâce à un travail de proximité et à une écoute bienveillante, le service a pu renforcer la prévention du surendettement, favoriser l'autonomie budgétaire des bénéficiaires et renforcer les partenariats locaux.

Perspectives 2025

- Poursuivre et renforcer les actions
- Développer des outils pédagogiques innovants
- Consolider les partenariats

L'accompagnement des familles en situation de surendettement



Le public concerné :

Un accompagnement est proposé aux familles endettées afin de les conseiller et pour la grande majorité pour les aider à monter un dossier de surendettement.

Les objectifs :

Orientées par les CCAS ou des assistantes sociales, les familles rencontrant des difficultés peuvent se faire aider pour

- Être conseillées sur leur situation
- Examiner leurs droits (contrats de crédits, d'assurance...)
- Faire valoir leurs droits (APL, Fonds de solidarité...)
- Etablir un bilan de leur situation
- Réaliser un budget, calculer leur endettement
- Etudier les solutions pour sortir de leur situation (échelonnement des dettes, négociations...)
- Elaborer un dossier de surendettement si besoin.

L'activité

Trois bénévoles assurent des permanences à Auray, Lorient, Vannes et Pontivy.

Un secrétariat dédié organise le planning des rdv et exécute les tâches administratives pour le montage des dossiers.

En 2024, 98 dossiers ont été constitués (*80 en 2023*), dont 80 ont abouti à un dépôt auprès de la Banque de France.

Une **convention** a été rédigée entre l'Udaf et le centre pénitentiaire de Lorient-Ploemeur afin d'instaurer des permanences visant à informer, évaluer, accompagner et suivre les personnes hébergées en matière de surendettement.

Des **formations** sous format de webinaires sont organisées par la Banque de France à destination des bénévoles, portant par exemple sur "le surendettement et la loi sur l'activité professionnelle indépendantes", "le dépôt d'un dossier de surendettement : les documents incontournables".

Perspectives 2025

- Opérer une campagne de communication afin de mieux faire connaître le service

La médiation familiale



Le public concerné :

La médiation s'adresse à tout type de conflit familial intra ou intergénérationnel :

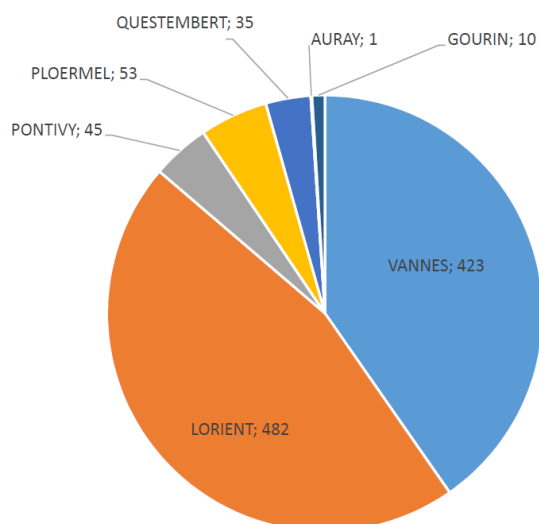
- Conflit ou difficulté de communication au moment ou après une séparation
- Désaccord ou décision à prendre au sein d'une fratrie au sujet de la prise en charge d'un parent âgé ou vulnérable, d'une succession
- Difficultés relationnelles entre des parents et leur adolescent (dans un contexte de séparation parentale) ou enfant/adulte
- Rupture de relation entre des grands-parents et leurs petits-enfants.

L'activité en 2024

Le mois de mars a été synonyme de changement dans le service ; en effet, une nouvelle médiatrice a complété l'équipe et un temps dédié à l'encadrement du service a été instauré. En parallèle, une permanence a ouvert à Gourin et vient ainsi compléter celles de Vannes, Lorient, Pontivy et Questembert.

Les médiatrices ont mené 1049 entretiens (+14% par rapport à 2023), répartis entre information (533 entretiens) et médiation (516 entretiens), ce qui correspond aux objectifs nationaux.

L'organisation mise en place permet de répondre aux demandes de la population urbaine et péri-urbaine de Vannes et Lorient mais également à la population rurale de l'ensemble du département.



Nombre et répartition des entretiens en 2024

Trente-sept actions de communication ont été menées à destination

- du grand public, à travers notamment un ciné-débat, des stands d'information en hôpital ou sur les marchés
- des professionnels du territoire (services sociaux, associations...) dont les profils sont de plus en plus larges et diversifiés.

Les médiatrices présentent à leurs interlocuteurs leurs différents champs d'intervention : médiation dans un contexte de séparation de couple, Parcours d'Enfants de Parents Séparés et Médiation Aidants-Aidés, cette dernière médiation étant en hausse en 2024.

médiation
pour **Aidants & Aidés**

25% des dossiers de médiation proviennent des tribunaux judiciaires. Le tribunal de Lorient accorde depuis longtemps une place importante aux Modes Amiables de Règlement des Conflits. Les permanences mensuelles effectuées par les médiatrices permettent de renseigner les personnes avant ou après les audiences mais également d'entretenir les relations avec les acteurs du tribunal. Si les

retombées des permanences au tribunal de Vannes sont encore timides, de nouvelles collaborations devraient permettre de mieux faire connaître le service.

Des permanences ont également été effectuées à l'espace de rencontre 'La Courte Echelle' de Vannes, en partenariat avec le Centre Départemental de l'Enfance. Dans cet espace de rencontre en lieu neutre pour le maintien du lien parent(s)-enfants(s), les médiatrices ont pu rencontrer des parents et instaurer un processus de médiation familiale.

Les médiatrices s'adaptent aux contraintes des familles ; c'est ainsi qu'en cas d'éloignement géographique, les médiations peuvent être menées en visio. Par ailleurs, en fonction de la complexité de la situation ou du nombre de personnes engagées dans le processus de médiation, les médiatrices peuvent avoir recours à la co-médiation entre collègues. Cette co-médiation peut également s'effectuer en visio, en partenariat avec d'autres services, si les personnes vivent à deux endroits différents.

Un Groupe d'Expression pour Enfants de Parents Séparés (PEP'S) a été initié sur la commune de St Avé ; l'objectif est d'accompagner des enfants du même âge dans un processus de deuil lié à la séparation parentale. Ces ateliers se dérouleraient sur le temps du centre de loisirs, sans surcoût pour les parents. Bien que la communication ait été bien faite, le groupe n'a pas pu se mettre en place en 2024. Les médiatrices restent mobilisées pour 2025.

Perspectives 2025

- Perspective de la création d'un site internet avec référencement
- Perspective de mutualisation de locaux avec l'Espace Rencontre (ER) du « Cerf-Volant ».
- Extension du Parcours d'Expression d'Enfants de Parents séparés (PEP'S) : second groupe
- Continuer à Développer la médiation dans le contexte du grand âge et/ou du handicap- « médiation aidant-aidé »
- Ouverture d'une permanence à Auray



<i>A propos de l'Udaf</i>	<i>La vie institutionnelle</i>
<i>Les services aux familles</i>	Protéger les personnes et les familles
<i>Accompagner les personnes vulnérables par le logement</i>	<i>Les ressources humaines</i>

Le service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs



Le public concerné :

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs prévoit la mise en place d'un dispositif d'accompagnement social et budgétaire en faveur de personnes dont la santé ou la sécurité est menacée ou compromise du fait des difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs prestations sociales.

Une mesure de protection est prise sur décision d'un juge : le juge des tutelles. Il décide non seulement de l'opportunité d'ouvrir une mesure mais également de son degré de protection. En l'absence ou en suppléance des familles, les professionnels, appelés MJPM (Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs) interviennent au quotidien, selon l'étendue de leurs missions, dans les actes de la vie civile des personnes protégées et favorisent leur citoyenneté.

L'activité en 2024

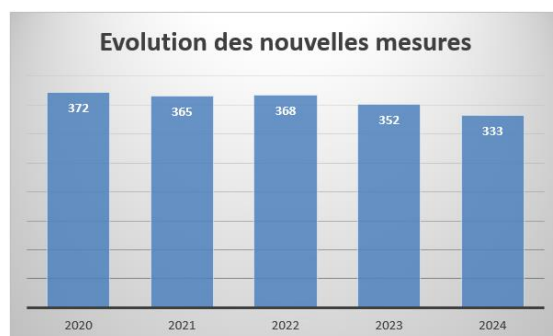
En avril, le service a été soumis à une évaluation, laquelle a nécessité un travail approfondi de recherche de documents justifiant l'activité. Les équipes ont été mises à contribution et les parties prenantes ont été satisfaites des entretiens réalisés, des groupes de travail, ainsi que du retour des évaluateurs. Les majeurs protégés ont également été associés à la démarche et trois d'entre eux ont ainsi pu répondre aux questions des évaluateurs. Les résultats de cette évaluation ont été très satisfaisants puisque le service MJPM s'est vu accorder la note de 3,65/4.

Au 31 décembre 2023, **2 841 personnes bénéficiaires** d'une mesure de protection étaient suivies par le service (-13 mesures par rapport à fin 2023).

Pour la seconde année consécutive, le nombre de nouvelles prises en charge est en baisse de 5%.

Nombre de mesures au 31 décembre 2023	2 854
Nouvelles mesures en 2024	333
Fins de prise en charge en 2024	346
Nombre de mesures au 31 décembre 2024	2 841

En parallèle, le nombre de fins de mesures ne cesse d'augmenter, à hauteur de 20% sur les cinq dernières années.

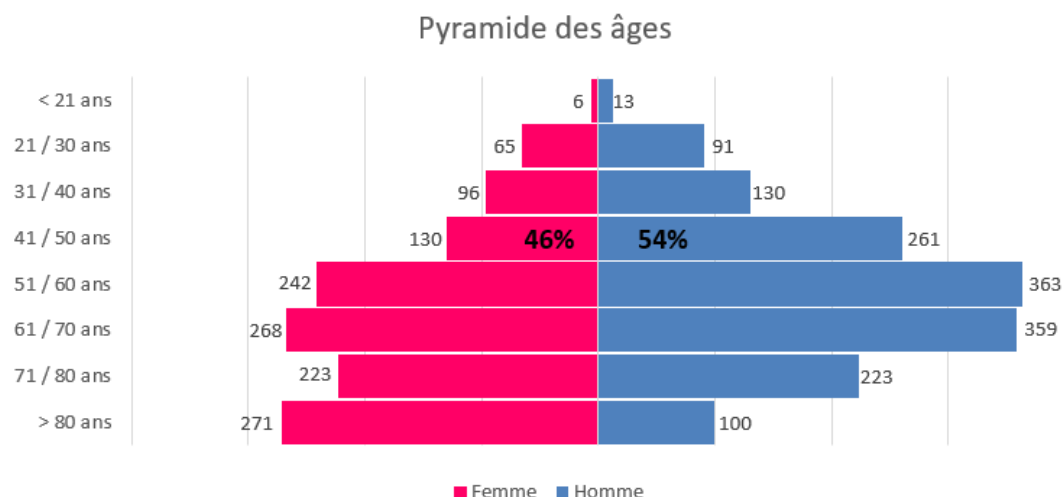


Les mesures sont réparties de la sorte :

- Les curatelles représentent 65% des mesures de protection (62% sont des curatelles renforcées et 3% des curatelles simples)
- Les tutelles constituent 33% des mesures
- Les sauvegardes de justice (1% des mesures) engendrent toujours une activité importante.
- Les mesures ad hoc et autres mesures représentent chacune 1%.

73% des personnes sous protection vivent dans leur domicile alors que **27%** d'entre elles évoluent en établissement ; ce taux est légèrement en hausse par rapport aux 25% constatés les dernières années.

Les personnes sous protection présentent le profil suivant :



Il est important de souligner que les professionnels rencontrent des situations de plus en plus dégradées et des prises en charge qui sont complexes à cause de problèmes de comportement et relationnel ou à cause de situations financières et budgétaires dégradées.

Les recrutements ont permis une diminution du nombre de mesures moyennes, ce qui engendre une amélioration de la prise en charge malgré des arrêts de travail qui n'en permettent pas la pleine application.

Le service évolue dans un contexte budgétaire restreint puisque l'Etat a pris la décision d'allouer le Ségur aux professionnels qui n'en étaient pas destinataires mais n'a pas attribué de dotation complémentaire.

En parallèle, le budget alloué en 2024, bien qu'en augmentation, n'a pas permis de compenser l'intégralité des dépenses, créant ainsi un déficit. Un transfert de groupe a cependant été accordé, permettant la prise en compte du GVT.

Perspectives 2025

- Maintenir une qualité de prise en charge optimale
- Poursuivre le dialogue auprès de la DDETS
- Favoriser la participation des usagers
- Maintenir les liens avec les tribunaux
- Poursuivre la mise en œuvre du projet de service et des axes d'amélioration de l'évaluation

L'Accompagnement Educatif et Budgétaire



Le public concerné :

L'AEB est un travail d'accompagnement et de soutien. Le professionnel intervient auprès de personnes qui rencontrent des préoccupations ou des difficultés budgétaires. Il s'agit d'une démarche volontaire qui vise à améliorer les conditions de vie matérielles, sociales, familiales. La demande se fait par un travailleur social du département avec l'accord de la personne

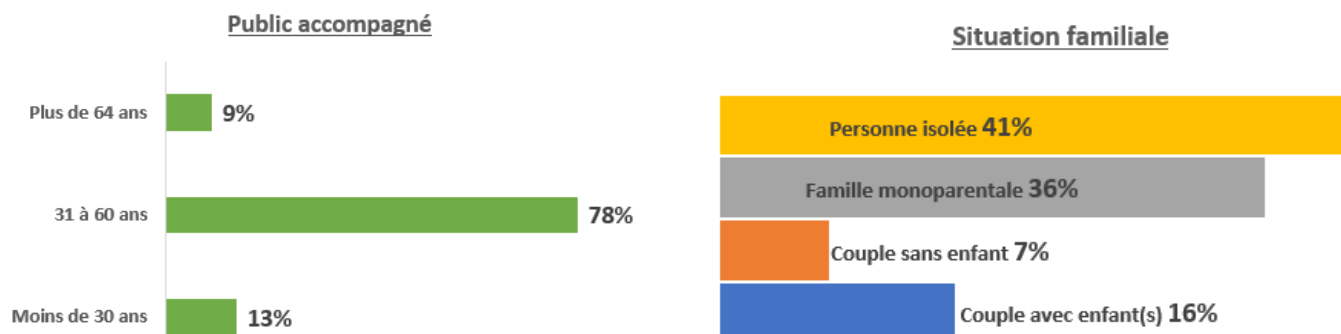
L'activité en 2024

Si elle a connu des mouvements de personnel, des modifications de temps de travail et des arrêts de travail au cours de l'année, l'équipe reste toujours constituée de huit Conseillères en Economie Sociale Familiale qui interviennent sur le département (hormis le territoire d'Auray), accompagnées d'une responsable de service.

Le service a accompagné 490 ménages en 2024 (472 en 2023), avec 255 saisines mises en œuvre. Il est intéressant de préciser que 29% de ces saisines ont été annulés avant contractualisation : les délais d'attente, variant de 1,5 mois à 6 mois selon les territoires, peuvent expliquer ces annulations.

Le nombre d'entretiens d'accompagnements est en baisse par rapport aux années précédentes : 1 901 en 2024 pour 2 039 en 2023. Les arrêts de travail observés sur l'année ainsi que les nouveaux temps partiels expliquent cette fluctuation.

On constate une demande importante du public âgé de 31 à 60 ans, composé de personnes isolées et de familles monoparentales.



Les accompagnements durent théoriquement 6 mois, renouvelables une fois ; en 2024, la durée moyenne se situait à 9.14 mois.

Les entretiens se déroulent essentiellement à domicile ou dans les Centres Médicaux Sociaux et plus ponctuellement en RDV à l'extérieur pour une aide à la réalisation de démarches administratives (tribunal, banques...).

Sur les 193 bilans d'accompagnements effectués en 2024, l'intérêt de l'accompagnement par les CESF a été mis en avant car 77 de ces bilans affichent un objectif atteint et 41 un objectif partiellement atteint. Seuls 5 accompagnements n'ont pas permis d'atteindre l'objectif alors que 37 ont été clôturés pour absence de collaboration.

Outre ces accompagnements individuels, les CESF organisent des actions collectives en partenariat avec d'autres travailleurs sociaux ou intervenants de proximité, en impliquant les usagers.

Ces interventions sont toutes en lien avec le budget et sont l'occasion de toucher un public plus varié et plus nombreux, sous un format moins formel.

Perspectives 2025

- Accéder aux formations internes proposées par le Conseil Départemental
- Réfléchir à une solution de renfort pour la prise en charge des demandes qui subissent un fort délai d'attentes sur certains territoires
- Déplacer la résidence administrative du territoire de Malestroit sur le CMS de Ploërmel

Le service Administrateur Ad Hoc Mineur



Le public concerné :

L'administrateur ad hoc est un mandataire désigné sur une liste établie auprès de la Cour d'Appel par l'autorité judiciaire en matière civile ou pénale. Il assure un rôle de représentation ou d'assistance du mineur lorsqu'il existe un conflit d'intérêt avec le ou les titulaires de l'autorité parentale (père ou mère), en cas de situation d'isolement du mineur, ou encore en cas de défaut de diligence du représentant légal du mineur.

L'activité en 2024

Le service a débuté le 1^{er} juillet 2023 à l'Udaf avec quatre salariées avec un temps de travail de 20% dédié à cette mission, accompagnées d'une responsable de service.

En 2024, le service a été doté de deux salariés supplémentaires à hauteur de 10%, portant ainsi l'effectif à six salariés, soit 1 ETP.

La mission porte sur la protection des intérêts des mineurs, leur accompagnement dans les procédures pénales ou civiles et l'exercice des droits de la partie civile s'il y a lieu.

86% des mesures sont pénales, notamment dans le cadre des enquêtes préliminaires.

La convention passée avec le Conseil Départemental prévoit 50 désignations par année civile, objectif atteint dès le mois de novembre.

Il convient de mettre en avant que la file active des dossiers sera supérieure à 50 mesures par an puisqu'il faut prendre en considération les mesures en cours des années précédentes.

Perspectives 2025

- **Hausse des désignations à prévoir**, en raison de l'augmentation des nominations par les différentes juridictions
- **Rencontre avec le Conseil Départemental** pour échanger sur le nombre de dossiers annuellement attribués.

Le service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux



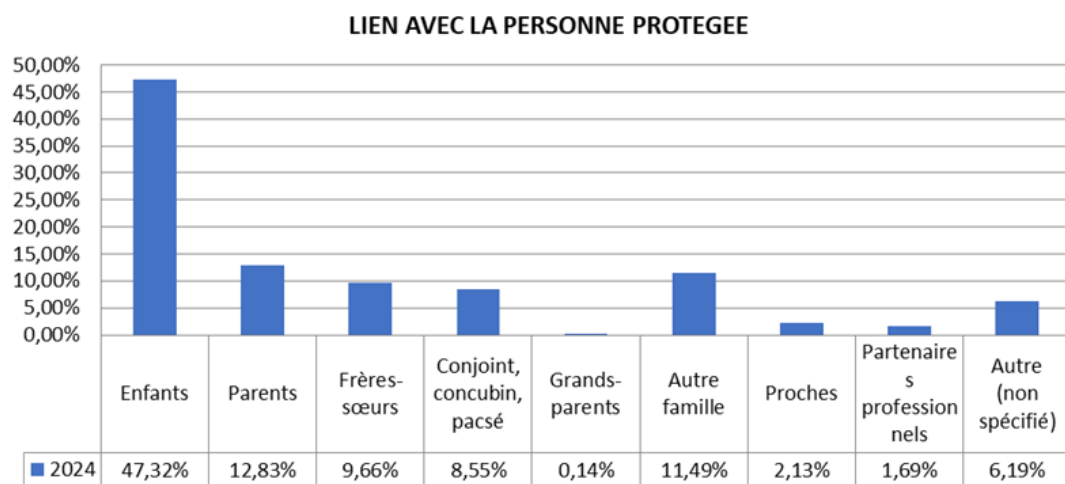
Le public concerné :

Créé en 2001, le service a pour objectif d'informer, de soutenir et d'orienter toute personne en lien avec des personnes protégées ou à protéger. Ces échanges permettent aux personnes de trouver un lieu d'information générale, en lien avec les mesures de protection et un soutien technique dans l'exercice de la mesure qui leur est confiée. Ces entretiens personnalisés répondent aux principes de neutralité.

L'activité en 2024

A travers 687 **entretiens individuels**, le service a été plus sollicité en cette année 2024 tant à travers les entretiens téléphoniques (+19%), les mails (+41%) mais également les entretiens (+3%). Ceux-ci peuvent se tenir au siège ou sur les antennes mais 62% d'entre eux se sont déroulés aux tribunaux judiciaires, avec une nette prédominance de celui de Lorient. Cela s'explique par l'organisation de chacun des tribunaux, Lorient privilégiant les auditions des familles sur une journée de présence du service ISTF.

60% des personnes reçues sont déjà nommées pour assurer une mesure de protection alors que 32% d'entre elles souhaitent un entretien préalable à la mise en place d'une mesure de protection afin de disposer d'informations sur la procédure et les différentes mesures.



Les **interventions collectives** sont également l'occasion de s'adresser à un public varié (professionnels, familles, associations, élus...) dans des établissements ou organismes du département.

260 personnes ont ainsi été accueillies au cours des 14 interventions.

En 2024, ont été créés les 'Cafés de la Tutelle', organisés au siège et sur l'antenne de Lorient, permettant à tous de bénéficier de réponses et de conseils sur leur rôle de tuteurs familiaux.

Perspectives 2025

- Conforter la dynamique d'implantation du service dans le département
- Développer les actions collectives en direction des familles
- Poursuivre l'amélioration des outils de communication

L'Accompagnement Vers l'Autonomie



Le public concerné :

Expérimenté depuis fin 2022, le service AVA s'adresse aux personnes protégées afin de leur permettre de retrouver leur autonomie.

L'objectif est de : faire avec – orienter – conseiller – soutenir.

Trois déléguées mandataires sont mobilisées sur cette activités, déchargées de 30% de leurs mesures.

L'activité en 2024

85 personnes ont été accompagnées au cours de l'année.

Elles ont pu gagner de la confiance en elles et développer leur autonomie.

Le temps pris par les professionnels doit permettre à chacun de trouver sa place en tant que citoyen à part entière.



<i>A propos de l'Udaf</i>	<i>La vie institutionnelle</i>
<i>Les services aux familles</i>	<i>Protéger les personnes et les familles</i>
Accompagner les personnes vulnérables par le logement	<i>Les ressources humaines</i>

Le Pôle Habitat et Inclusion Sociale



Le public concerné :

Les dispositifs de logement s'adressent à des personnes en situation de handicap psychique.

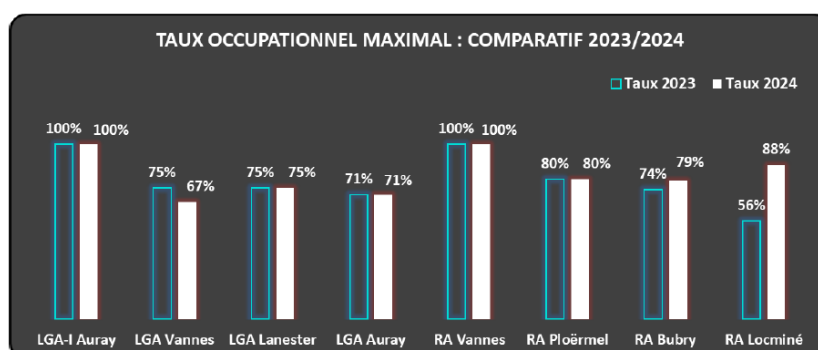
L'Udaf est gestionnaire de l'ensemble des dispositifs : les logements sont loués auprès du bailleur Morbihan Habitat puis sont ensuite sous-loués aux personnes accompagnées.

Les différents types de logements :

	Logement Groupés Accompagnés	Logement Groupés Accompagnés Intermédiaires	Résidence d'Accueil
Type de logement	logements collectifs (chambre privative et partage de l'ensemble des pièces communes)	intermédiaire entre un LGA et une RA : studios avec repas en commun	studios individuels
Profil des résidents	personnes en situation de handicap psychique et nécessitant un besoin de cadre environnemental important.	les résidents doivent être suffisamment autonomes pour disposer d'un studio mais ont tout de même besoin d'une aide de proximité importante dans le quotidien. Ainsi, un repas collectif quotidien est proposé, l'autre restant à la charge et à l'initiative du résident.	personnes en situation de handicap psychique, mais ayant un niveau d'autonomie suffisant dans le quotidien pour gérer seuls leurs courses, leurs repas et l'entretien de leurs logements.
Financement	- <u>Conseil Départemental</u> '- <u>Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie</u> '- <u>Les résidents</u> : versement d'un loyer, des charges locatives, une prestation de services collectifs, des frais de gestions ainsi qu'une participation alimentaire pour les repas communs.	- <u>Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie</u> '- <u>les résidents</u> : ils versent un règlement pour les charges locatives, la prestation de services collectifs, les frais de gestions ainsi qu'une participation alimentaire pour les repas communs. Le loyer est quant à lui directement versé au bailleur qui n'est pas l'UDAF mais AGORA Services .	- <u>La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités</u> '- <u>les résidents</u> : versement d'équivalent loyer comprenant le loyer et les charges locatives du bailleur, les charges locatives communes, une prestation de services collectifs.

L'activité en 2024

- Sur une capacité de 113 places au total pour l'ensemble des dispositifs de logements accompagnés, le Pôle Habitat et Inclusion Sociale a accueilli 94 personnes, au plus fort de l'année : 34 personnes en LGA et 60 en RA. Au 31 décembre, seules 84 personnes restaient logées dans les dispositifs. En effet, le cumul des places vacantes de l'année précédente ainsi que les départs n'ont pas été suffisamment compensés par le nombre d'entrées au sein des dispositifs.



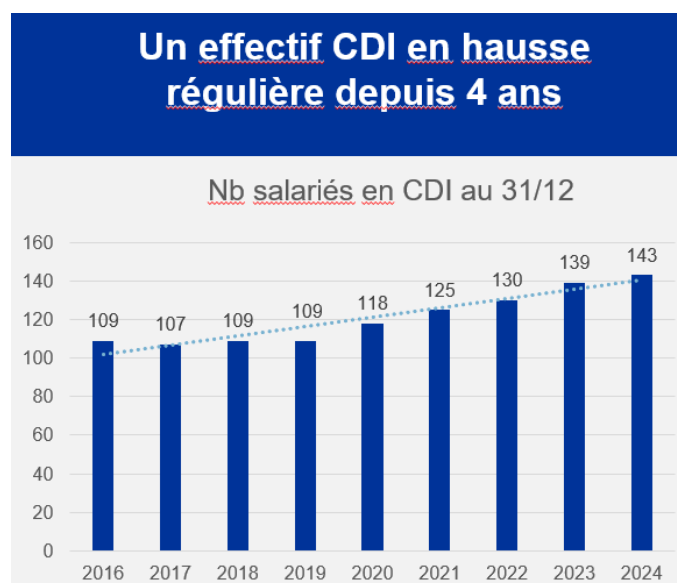
- La moyenne d'âge globale, tous dispositifs confondus, est de 52,9 ans. 28 personnes ont plus de 60 ans dont 17 hommes et 11 femmes.
- L'accompagnement des personnes handicapées psychiques vieillissantes est une problématique importante sur le territoire ; les difficultés d'accompagnement vont inévitablement continuer à s'accroître. Les locaux ne sont pas adaptés et les professionnels ne sont pas formés sur les problématiques du **vieillessement de la population handicapée psychique** qui est une véritable spécialisation psychiatrique.
- Le fait d'être sous mesure de protection judiciaire n'est pas une condition pour pouvoir prétendre à un LGA ou à une RA. Néanmoins, la grande majorité des résidents bénéficie d'un régime de protection (77%), principalement avec des mesures de curatelles renforcées.
- **25 salariés** en CDI ont évolué dans les dispositifs au cours de l'année, majoritairement des femmes. La priorité est de recruter des personnes diplômées principalement sur des formations type Accompagnement Educatif et Social ou TISF ; les difficultés de recrutement ont toutefois conduit à recruter des professionnels sans diplômes en lien avec les postes proposés. Ces difficultés s'expliquent par le travail en coupe, des week-end travaillés, des postes à temps partiel ou encore une baisse d'attractivité du secteur de l'aide à la personne.
- La vacance de poste importante (deux salariés sur trois) sur le LGA de Vannes a eu pour conséquence le transfert temporaire de six résidents sur d'autres dispositifs similaires.
- La réflexion sur la **reconstruction de la Résidence d'Accueil de Bubry** s'est poursuivie au cours de cette année avec les partenaires ; à noter sur la livraison serait reportée en 2027-2028.
- Les dispositifs montrent chaque jour toute leur utilité et la pertinence des lieux d'habitation adaptés à un public particulier, fragile, et pour lequel l'accessibilité à un logement « classique » reste difficile voire impossible sans un accompagnement spécifique préalable et/ou parallèle

Perspectives 2025

- Réflexion sur l'**optimisation du temps d'accompagnement social** auprès des résidents des LGA et LGA-I
- Réflexion sur l'entretien et la **rénovation** du site de Vannes qui présente des signes de vétusté
- Projet de **recrutement** d'un poste de coordination afin d'améliorer et développer l'appui technique auprès des équipes du GCSMS, l'accompagnement des résidents, la mise en œuvre de projets individuels...

<i>A propos de l'Udaf</i>	<i>La vie institutionnelle</i>
<i>Les services aux familles</i>	<i>Protéger les personnes et les familles</i>
<i>Accompagner les personnes vulnérables par le logement</i>	Les ressources humaines

Au 31 décembre 2023, l'Udaf emploie 155 salariés dont 143 en CDI, soit 7 salariés de plus qu'à fin 2023.



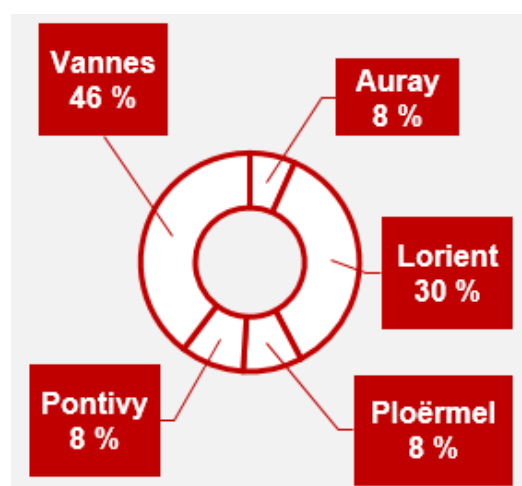
Le top 4 des métiers

DMPM	66
Assistants	45
CESF	9
Métiers de la compta	8

Les salariés se répartissent dans les services de la façon suivante :

MJPM	129
AEB	8
Médiation familiale	7
Pôle habitat	2
Support	9

Une répartition sur les sites :



Les faits saillants de 2024 :



L'application du Ségur pour Tous au 1^{er} janvier 24



L'installation dans notre nouveau siège : un confort de travail apprécié par l'équipe vannetaise



Un plan de formation qui est mobilisé très largement par la formation diplômante des délégués mandataires



Un absentéisme demeurant élevé par / au secteur d'activité, quoiqu'en légère baisse



La mise en place de 2 nouveaux outils informatiques RH



Union Départementale des Associations Familiales du Morbihan
25 rue Gay Lussac
CS 12120
56 003 VANNES Cédex

02.97.54.13.21
accueil@udaf56.asso.fr
<https://udafmorbihan.fr>
